

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

Présents : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, PLARD Geneviève, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, JAMME-SERRES Arnaud, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, DUVION Stéphane, LEGRAND Mélanie, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique, SIMAEYS Julia.

Absents procurations : LORIZ-GOMEZ Sylviane (FARO-TAURINES Bernadette), CASSAN Pierrette (PLARD Geneviève), FERREIRA Sylvie (LONG Jean-Emmanuel).

Absent : DUMOULIN Alexandre.

Madame Geneviève PLARD est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°20

OBJET : SPORT – FIXATION DES TARIFS DE LA COURSE « BOUJAN COURANT »

La Commune de BOUJAN SUR LIBRON organise sa 8^{ème} Foulée du Libron « BOUJAN COURANT » le dimanche 28 avril 2024.

A cette occasion, il convient de fixer les tarifs liés au droit d'inscription comme suit :

- Course du 5 km : 5 €
- Course du 10 km : 10 €

Les droits d'inscription seront encaissés dans le cadre de la régie « Fêtes et Cérémonies ».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider les tarifs ci-dessus.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

Le Maire
Gérard ABELLA

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en
Préfecture le 24/11/2023
Fait à BOUJAN SUR LIBRON
Le 24/11/2023

